

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 18 juin 2024**

Délibération n° 2024 – 18/06/2024 - 1

*Approbation des procès-verbaux de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire des 25 mars et 30 avril 2024*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21  Membres présents : 24 Membres représentés : 4 Total : 28	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 28</b>  <b>Pour : 28 (unanimité)</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve les procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire des 25 mars et 30 avril 2024.**

Dijon, le 20 juin 2024  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

*PJ : procès-verbaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire des 25 mars et 30 avril 2024*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement